



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Absents : 4

Date de la convocation

Jeudi 26 février 2026

Objet

Délibération 2026-03 A

Budget Primitif 2026

Budget Principal de la
commune

De la Commune de Daon

Séance du 05 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux.

Etaient absents :

Patrick Boiteau donne pouvoir à Catherine Delarue,
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe,
Michel Deroo donne pouvoir à Françoise Charles,
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert.

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

COMMISSION FINANCES

Delphine Gouy, référente de la Commission Finances, présente le Budget Primitif 2026 - Budget Principal de la commune aux membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION 2026-03 A

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 10 Voix POUR,

-VALIDE le Budget Primitif 2026 - Budget Principal de la commune qui s'équilibre comme suit :

-Section de Fonctionnement : 476 055,00 €

-Section d'Investissement : 191 686,65 €

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Catherine DELARUE
Maire

Le 06 Mars 2026



Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Absents : 4

Date de la convocation

Jeudi 26 février 2026

Objet

Délibération 2026-03 B

Budget Primitif 2026

Budget Annexe Garage

De la Commune de Daon
Séance du 05 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux.

Etaient absents :

Patrick Boiteau donne pouvoir à Catherine Delarue,
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe,
Michel Deroo donne pouvoir à Françoise Charles,
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert.

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

COMMISSION FINANCES

Delphine Gouy, référente de la Commission Finances, présente le Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Garage.

DELIBERATION 2026-03 B

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 9 Voix POUR, 1 Voix CONTRE

-VALIDE le Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Garage comme suit :

-Section de Fonctionnement : 10 927,64 €

-Section d'Investissement : 14 573,64 €

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant au dossier..

Catherine DELARUE
Maire

Le 06 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Absent : 4

Date de la convocation

Jeudi 26 février 2026

Objet

Délibération 2026-03 C

Emprunt – Travaux rue du
Pont et rue du Tourniquet

De la Commune de Daon

Séance du 05 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux.

Etaient absents :

Patrick Boiteau donne pouvoir à Catherine Delarue,
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe,
Michel Deroo donne pouvoir à Françoise Charles,
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert.

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

FINANCES

Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux d'effacement des réseaux rue du Pont et rue du Tourniquet

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour les besoins de financement pour les travaux d'effacement des réseaux dans le rue du Pont et la rue du Tourniquet, dont le montant total des travaux s'élèvent pour rappel à 81 820,00 € TTC.

- Un emprunt de 81 820,00 €, avec un remboursement trimestrielle sur une durée de 20 ans ;
- Le taux nominal de l'emprunt sera de 3.97 % (taux fixe) en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives) ;
- Le taux effectif global (TEG) ressort à « 3.99335 » % , « Périodicité 20 ans», « 150 € de Frais de dossier » ;
- Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 1 022.75 Euros ;
- Le cout total du crédit s'élève à 114 708,57 € (estimé) ;
- Le montant des intérêts s'élèvent à 32 888,57 € ;





DELIBERATION 2026- 03 C

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

***à 10 Voix POUR,**

- AUTORISE Mme le Maire à réaliser un prêt auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CREDIT MUTUEL de Maine Anjou, Basse Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), de 81 820 € TTC pour une durée de 20 ans au taux fixe de 3,97 % en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives).
- Le taux effectif global ressort à « 3.99335 % », périodicité « 20 ans, « 150 € » de frais de dossier ;
- Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 1 022.75 €uros ;
- Le coût global du crédit s'élève à 114 708,57 €
- Le montant total des intérêts s'élèvent à 32 888,57 €
- S'ENGAGE, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances ;
- AUTORISE Madame le Maire à intervenir au nom de la commune de Daon à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Catherine DELARUE
Maire

Le 09 mars 2026



Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Absents : 4

Date de la convocation

Jeudi 26 février 2026

Objet

Délibération 2026-03 D

Durée amortissement -
Travaux rue du Pont et
rue du Tourniquet

De la Commune de Daon
Séance du 05 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux.

Etaient absents :

Patrick Boiteau donne pouvoir à Catherine Delarue,
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe,
Michel Deroo donne pouvoir à Françoise Charles,
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert.

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

FINANCES

Durée d'amortissement - Travaux rue du Pont et rue du Tourniquet

Suite aux travaux d'effacement des réseaux dans la rue du Pont et dans la rue du Tourniquet, la part communale s'élève à un montant de 81 820,00 €. Il est proposé de définir la durée d'amortissement. La proposition est faite pour une durée de 20 ans avec une annuité de 4 091,00 €.

DELIBERATION 2026-03 D

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 10 Voix POUR,

-VALIDE la durée d'amortissement des travaux d'effacement des réseaux dans la rue du Pont et dans la rue du Tourniquet à 20 ans - N° de compte comptable : 204182 - N° Inventaire : 2026-01 ;

-AUTORISE Madame le Maire à mettre en place la durée d'amortissement et à la communiquer au SGC pour mise en œuvre ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Catherine DELARUE
Maire



Le 06 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombres de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Absents : 4

Date de la convocation

Jeudi 26 février 2026

Objet

Délibération 2026-03 E

Convention Chrysalide
2025-2026

De la Commune de Daon

Séance du 05 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire de DAON.

Etaient présents : Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Pascal Lardeux.

Etaient absents :

Patrick Boiteau donne pouvoir à Catherine Delarue,
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe,
Michel Deroo donne pouvoir à Françoise Charles,
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert.

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

L'association Chrysalide permet aux enfants du RPI de Daon de bénéficier de nombreuses activités sportives et culturelles.

Le montant par enfant demandé par l'association Chrysalide est de 50 Euros.

24 enfants de primaire sont concernés pour cette année scolaire 2025-2026. Le montant total s'élève à 1200 Euros.

Il est proposé au Conseil Municipal le renouvellement de la Convention.

DELIBERATION 2026-03 E

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

*à 10 Voix POUR,

-VALIDE la signature de la Convention Chrysalide pour 2025-2026 ;

-VALIDE le versement de 1200 € ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents afférents au dossier.

Catherine DELARUE
Maire



Le 06 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux